



Le 14 juillet 2017

Objet : Consultations sur la renégociation et la modernisation de l'Accord de libre-échange nord-américain

Madame, Monsieur,

Au nom de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), j'ai le plaisir de soumettre les commentaires suivants au gouvernement du Canada au sujet de la renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Au nom de ses membres, l'ACDFL voit cette occasion d'un bon œil et espère que les commentaires ci-dessous fourniront au gouvernement des perspectives quant à l'importance de maintenir le libre-échange de fruits et légumes dans la renégociation de l'ALÉNA et aux effets de cet accord sur le secteur des fruits et légumes frais.

À titre d'association, l'ACDFL représente plus de 840 membres à l'échelle canadienne et internationale, notamment un nombre considérable de membres situés aux États-Unis. Nos membres comprennent des entreprises à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais, de la ferme à la table. Par conséquent, nous disposons d'un point de vue unique pour commenter les effets de l'ALÉNA sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Au Canada, la chaîne d'approvisionnement des fruits et légumes frais génère 11,8 milliards de dollars de PIB réel.

Effets sur l'économie

Depuis la mise en œuvre de l'ALÉNA en 1994, les exportations de fruits et légumes frais canadiens au Mexique et aux États-Unis ont augmenté de façon importante pour atteindre 2 181 299 795 \$ CA en 2016. Cela représente une augmentation de près de 396 % une fois les chiffres ajustés en fonction de l'inflation. Cette croissance démontre l'importance du commerce libre de douanes et de l'intégration de notre marché au marché nord-américain et au secteur des fruits et légumes frais depuis la création de l'ALÉNA.

En outre, l'ALÉNA s'est révélé un outil important pour assurer aux Canadiens un approvisionnement constant et diversifié en fruits et légumes frais à longueur d'année, malgré la très courte durée de la saison des cultures à l'échelle nationale. Depuis l'élimination des droits de douane sur les fruits et légumes, les acheteurs canadiens (y compris les producteurs-expéditeurs) peuvent acheter des fruits et légumes frais des États-Unis ou du Mexique durant la basse saison afin de maintenir les prix et la qualité tout en continuant de proposer aux consommateurs une variété de fruits et légumes frais et nutritifs à longueur d'année.

Cela dit, les entreprises canadiennes ont tiré parti d'échanges considérables avec les États-Unis. Parmi les plus grandes exportations canadiennes de fruits et légumes, mentionnons les suivantes :

- Tomates (368 401 867 \$ CA)
- Poivrons (359 767 018 \$ CA)
- Pommes de terre (279 240 657 \$ CA)
- Concombres et cornichons (239 629 132 \$ CA)
- Champignons (194 284 700 \$ CA)

Bien que les exportations canadiennes totales de fruits et légumes frais aux États-Unis soient quantifiables (plus de deux milliards de dollars CA), on estime à 273 530 le nombre d'emplois touchés aux États-Unis par les exportations issues de l'agriculture américaine au Canada (effets directs, indirects et induits). Il est clair que les échanges de produits issus de l'agriculture américaine avec le Canada ont également des effets positifs sur l'économie américaine.

Rétrécir la frontière

L'ACDFL appuie entièrement une vision du commerce fondée sur le périmètre nord-américain afin de rétrécir la frontière et d'assurer une expédition rapide et efficace des biens aux consommateurs. L'ACDFL accueille avec enthousiasme le financement annoncé dans le budget de 2017 pour l'Initiative des corridors de commerce et de transport et espère que ce financement améliorera encore davantage les occasions d'échange à l'échelle de l'Amérique du Nord pour les entreprises canadiennes.

Au sein de notre secteur d'activité, nous appuyons également les occasions d'amélioration touchant la frontière définie dans le rapport de février 2017 du Congressional Research Service sur l'ALÉNA, qui recommande une amélioration des procédures d'automatisation des douanes, la création d'un guichet unique à un point d'entrée pour les importateurs et les exportateurs ainsi que des procédures douanières spéciales pour les livraisons express. L'ACDFL s'est engagée à entretenir un dialogue continu avec les ministères et les organismes gouvernementaux afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.

Amélioration des exigences de protection des cultures

Étant donné le haut niveau d'intégration du secteur des fruits et légumes frais en Amérique du Nord, l'ACDFL verrait d'un bon œil tout effort visant à davantage standardiser les exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS) ainsi que les limites maximales de résidus (LMR) dans les trois pays de l'ALÉNA. Grâce à une telle standardisation, et tout particulièrement à l'établissement de LMR communes, les entreprises canadiennes seront mieux positionnées pour accroître les exportations vers les marchés mexicain et américain.

Le gouvernement du Canada doit aussi fortement encourager un langage clair au sein d'un ALÉNA renouvelé qui reconnaît que des données scientifiques fiables sont un principe fondamental pour les échanges entre les pays de l'ALÉNA. Advenant une mauvaise information ou une désinformation à l'égard des produits alimentaires, des données scientifiques fiables sont

essentielles à l'établissement de politiques et de normes applicables à l'ensemble de l'ALÉNA. L'accent renouvelé du gouvernement quant à l'utilisation de données scientifiques fiables pour l'établissement de politiques est encourageant, et nous espérons le voir s'ancrer dans un ALÉNA renégocié.

L'ACDFL appuie également les recommandations émanant du rapport du Congressional Research Service précédemment mentionné en ce qui concerne les mesures SPS améliorées, notamment la promotion d'activités réglementaires transparentes et fondées sur la science, y compris l'utilisation d'analyses des risques en vue d'améliorer les fondements scientifiques de la réglementation SPS, les notifications aux importateurs et aux exportateurs en cas de retenue d'un envoi pour des questions SPS et un mécanisme de consultation pour la résolution rapide de telles situations. En outre, les pays de l'ALÉNA doivent être en mesure de réagir rapidement aux menaces émergentes en matière de SPS en facilitant l'utilisation de nouveaux procédés chimiques et de nouvelles technologies pour limiter l'émergence et l'introduction de maladies et de parasites.

Le secteur des fruits et légumes encourage également le gouvernement à faire progresser l'établissement d'un système d'enregistrement conjoint qui consigne les produits de lutte antiparasitaire et standardise l'enregistrement des pesticides dans tous les pays de l'ALÉNA. Un processus de réévaluation conjoint ainsi qu'un horaire pour les réévaluations et les évaluations spéciales devraient aussi être élaborés et mis en œuvre. À l'heure actuelle, les cycles canadien et américain sont très mal harmonisés et présentent de nombreux obstacles qui compliquent inutilement le commerce libre de droits de douane.

En outre, l'ACDFL estime qu'un accent accru devrait être mis sur l'enregistrement des pesticides à usage limité. En ralliant les petites communautés de cultivateurs, le programme du Centre de la lutte antiparasitaire canadien et le programme IR-4 américain, l'ALÉNA devrait permettre aux trois pays : a) de cerner les lacunes en matière de lutte antiparasitaire pouvant être corrigées conjointement; b) de suivre les procédures d'évaluation conjointe mineure établies pour permettre la soumission conjointe de demandes d'enregistrement au Canada et aux États-Unis et c) de prendre simultanément des décisions réglementaires au Canada et aux États-Unis dans un délai donné, tout en encourageant le Mexique à créer un programme similaire au programme du Centre de la lutte antiparasitaire canadien et au programme IR-4 américain.

En ce qui concerne la biotechnologie, étant donné que le Canada et les États-Unis adhèrent tous deux à un système réglementaire fondé sur la science, l'ACDFL recommande une meilleure harmonisation de leurs structures réglementaires pour l'approbation et l'importation des cultures biotechnologiques. Une politique d'acceptation mutuelle des évaluations réalisées dans ces deux pays réduirait grandement le gaspillage et la duplication, et permettrait aux fermiers d'accéder à de nouvelles variétés de semences tout en encourageant la collaboration entre le Canada et les États-Unis pour améliorer l'acceptation des cultures biotechnologiques et la réglementation fondée sur la science.

Création d'une autorité nord-américaine de sécurité des aliments

L'ACDFL encourage le gouvernement à envisager la possibilité de mieux coordonner et intégrer les systèmes de salubrité alimentaire nord-américains. L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) est un exemple de coordination accrue des programmes, des données, du contrôle, de la surveillance et de la standardisation à l'échelle de l'Europe avec l'appui de tous les pays membres de l'Union européenne (UE). Même si chaque pays de l'ALÉNA conservait l'autorité de ses décisions touchant la réglementation sur la salubrité alimentaire et les pratiques d'inspection, une autorité nord-américaine de la sécurité des aliments assurerait une base scientifique commune pour : l'évaluation et la prévention des menaces d'origine alimentaire émergentes; la recommandation de seuils de risque à la sécurité alimentaire pour les pathogènes, les résidus et les allergènes; l'approbation des interventions, des technologies et des méthodes diagnostiques visant la salubrité alimentaire; la validation des pratiques exemplaires de salubrité alimentaire pour tous les niveaux de la chaîne de production, la transformation, la distribution et la préparation; le partage et l'interprétation des données d'essai et de surveillance de la salubrité alimentaire rassemblées en Amérique du Nord et à l'international en ce qui concerne les importations et la recommandation de pratiques d'inspection de la sécurité des aliments fondées sur des objectifs et des stratégies de promotion de la conformité.

La mise sur pied d'une autorité sur la sécurité des aliments en Amérique du Nord dans le cadre de l'ALÉNA profiterait au secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire déjà bien intégré, tout en permettant une meilleure collaboration entre les trois pays. Une telle autorité pourrait intervenir de façon coordonnée lors d'une épidémie et établir des données de référence fondées sur la science pour assurer la sécurité des aliments à l'échelle nord-américaine, ce qui représente à la fois un avantage pour le secteur et les consommateurs. L'ACDFL recommande que le Canada et les États-Unis se joignent d'abord à l'autorité, étant donné que leurs systèmes de sécurité des aliments sont déjà harmonisés, suivis du Mexique dans un délai prescrit à partir de l'entrée en vigueur officielle du nouvel accord.

Exemptions ministérielles et décrets sur la mise en marché

Pour de nombreuses denrées du secteur des fruits et légumes frais, les exemptions ministérielles (EM) jouent un rôle important pour éviter les pénuries de produits pour les consommateurs canadiens. Les EM représentent une source de stabilité et assurent des conditions équitables pour les cultivateurs canadiens et étrangers engagés dans le commerce interprovincial qui répondent aux exigences énoncées dans le *Règlement sur les fruits et les légumes frais*. Les exigences de qualité émanant des demandes d'EM sont également un outil important utilisé par le gouvernement pour éviter l'expédition de produits de faible qualité au Canada.

Comme aux États-Unis, le secrétaire de l'Agriculture peut faire des décrets sur la mise en marché (DMM), qui sont conçus pour stabiliser les conditions du marché pour certaines marchandises par l'intermédiaire d'une réglementation des composantes du commerce interétats et international. Dans le cas de certaines exportations canadiennes, comme les pommes de terre, la délivrance d'un DMM a des effets considérables sur le commerce aux États-Unis étant donné que les

produits doivent être conformes aux DMM les plus sévères délivrés aux États-Unis pour ces marchandises en particulier, même si le commerce se fait dans un État où les DMM sont moins sévères ou inexistantes. Dans de nombreux cas, cela représente un obstacle au commerce libre de droits de douane pour les entreprises canadiennes.

Étant donné la similarité entre les exemptions ministérielles canadiennes et les régimes de décrets sur la mise en marché américains, toute discussion lors d'une renégociation doit être approfondie pour tenir compte du régime similaire de l'autre pays. Tout retrait ou changement dans un régime doit être équilibré à l'aide d'actions similaires dans l'autre pays afin d'assurer un commerce équitable continu. Cela permettra au secteur d'équilibrer les échanges des deux côtés de la frontière.

Atténuation du risque financier

En octobre 2014, le secteur des fruits et légumes frais canadien a perdu son accès privilégié au mécanisme de résolution des conflits établi en vertu de la loi américaine sur les produits d'agriculture périssables (*Perishable Agricultural Commodities Act*; PACA). Dans le cadre de leur accès antérieur à la PACA, les entreprises canadiennes étaient seulement tenues de payer un maximum de 500 \$ US de frais d'administration pour soumettre une réclamation. Depuis le retrait de cet accès privilégié, les cultivateurs canadiens doivent verser un cautionnement équivalant à 200 % du montant de leur réclamation dans le cas de paiements non effectués ou en retard de la part d'entreprises américaines. De nombreuses entreprises de fruits et légumes canadiennes sont incapables de réunir les fonds nécessaires pour le cautionnement, et par conséquent abandonnent les réclamations pour les sommes dues. Ce modèle est inadéquat et implique un risque financier important pour les exportateurs de fruits et légumes canadiens, tout particulièrement parce que le secteur vise à accroître les exportations afin d'atteindre les objectifs d'exportation issue de l'agriculture énoncés dans le budget de 2017.

L'absence d'une fiducie réputée semblable à celle de la PACA est également un enjeu important pour de nombreuses entreprises de fruits et légumes américaines qui exportent au Canada. L'élaboration de dispositions pour une fiducie réputée au Canada, dans les cas d'insolvabilité, donnerait aux vendeurs la priorité absolue sur les fonds en caisse, les créances et les stocks liés aux ventes de fruits et légumes frais. La protection des paiements émanant de la fiducie réputée est la composante finale du modèle de la PACA américaine qui exige un cadre législatif canadien afin de créer un marché des fruits et légumes frais mieux intégré et réciproque en Amérique du Nord. Cela assurera aux entreprises canadiennes et américaines les mêmes garanties et mesures d'atténuation du risque financier pour le commerce des fruits et légumes frais.


Afin de recouvrer l'accès privilégié à la PACA et d'encourager plus de petites et moyennes entreprises de fruits et légumes à exporter aux États-Unis, le gouvernement doit créer une fiducie éprouvée semblable à celle de la PACA. La perte de l'accès privilégié à la PACA est devenue un obstacle important au commerce libre de droits de douane et a eu des effets sur notre avantage concurrentiel au chapitre de l'accès au marché américain. En effet, l'idée de créer une fiducie éprouvée semblable à celle de la PACA a fait l'unanimité au sein de toutes les parties du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes en juin 2016.

L'ACDFL presse le gouvernement du Canada de prendre des mesures immédiates à ce sujet pour rétablir l'accès privilégié pour les entreprises de fruits et légumes canadiennes au mécanisme de résolution des conflits de la PACA.

Pour conclure, nous sommes fiers de faire partie d'un secteur bien intégré au marché nord-américain. En se concentrant davantage sur une alimentation saine pour les consommateurs, le secteur des fruits et légumes frais ne pourra que croître au fil des années à venir. L'ALÉNA est un élément important de cette croissance, et les recommandations et préoccupations énoncées ci-dessus renforceront notre relation commerciale avec le Mexique et les États-Unis. Cela dit, la priorité absolue de notre secteur demeure le maintien du commerce libre de droits de douane dans les trois pays de l'ALÉNA. Nous avons bon espoir que les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique parviendront à conclure une entente qui profitera à l'Amérique du Nord pendant les générations à venir.

Je vous remercie d'avoir pris le temps de lire et de prendre en considération nos commentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line.

Ron Lemaire
Président
Association canadienne de la distribution de fruits et légumes